

**DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
UNIVERSITÉ LAVAL
Hiver 2017**

POL-2201A

Analyse des politiques gouvernementales

**Mercredi : 18h30 – 21h20
DNK-xxxx**

Nicolas Mazellier

1. Coordonnées et disponibilité

Courriel : nicolas.mazellier@pol.ulaval.ca

Disponibilité : Sur rendez-vous avant le cours entre 17h30 et 18h20
DNK-xxxx

2. Présentation du cours

« Vivre c'est choisir et tout choix implique un renoncement. » Si cette maxime est vraie pour les individus, on pourrait l'appliquer aussi aux gouvernements et affirmer : « Gouverner c'est choisir et tout choix implique un renoncement. »

Pourquoi et comment les gouvernements choisissent-ils d'agir ou non. Pourquoi et comment choisissent-ils de renoncer. Quels processus, quelles institutions, quels acteurs sont-ils impliqués dans ces choix. Comment un enjeu de politique publique est-il mis à l'agenda. Comment est prise la décision. Comment est-elle mise en œuvre puis évaluée. Quel rôle l'administration publique, placée entre les citoyens, les élus et l'État, joue-t-elle dans l'ensemble de ce processus. Autant de sujets qui seront abordés dans ce cours alors que nous essaierons notamment de comprendre les bases philosophiques et les fondements théoriques de l'action gouvernementale à travers les notions de bien commun et d'intérêt public.

3. Objectifs du cours

- Faire le lien entre l'action politique gouvernementale et l'action de l'État à travers les politiques publiques
- Comprendre les différentes approches théoriques utilisées pour l'analyse des politiques gouvernementales

- Maîtriser les principales approches, méthodes et techniques d'analyse des politiques gouvernementales
- Comprendre la notion d'intérêt public et de politiques publiques et évaluer sa pertinence dans le cadre de l'action gouvernementale
- Identifier qui sont les acteurs des politiques et comprendre leur rôle
- Comprendre les différentes étapes qui permettent d'élaborer des politiques publiques
- Analyser des politiques québécoises et canadiennes

4. Approche pédagogique

- Exposés magistraux du professeur
- Conférences d'invités externes
- Séminaires d'analyse sur des politiques gouvernementales préparés par des groupes d'étudiants

5. Évaluation

Deux tests d'évaluation des connaissances portant sur le contenu du cours et sur les lectures obligatoires – 30 %

Ces deux tests (15 % chacun) se dérouleront le 21 février et le 4 avril. Le premier portera sur les cours 1 à 5 et le second sur les cours 6 à 11 (voir calendrier du cours ci-dessous). Les étudiants auront 25 minutes pour répondre à 3 ou 4 questions précises.

Un rapport d'analyse d'une politique gouvernementale rédigé à la suite d'un travail de groupe et présenté en classe – 30 %

Ce travail de groupe (4 ou 5 étudiants) consiste à produire une analyse de politique publique en traitant des diverses étapes présentées dans le manuel de Kübler. Les étudiants devront valider leur choix de politique auprès du professeur. Le document (20 %) d'une vingtaine de pages, conformes aux normes des publications en vigueur dans le Département, devra être remis le 4 avril. Chaque groupe présentera par oral son travail (10 %) lors des séminaires d'analyse de politiques des 4, 11 et 18 avril.

Un examen de synthèse de fin de session – 30 %

Cet examen se déroulera en classe le 25 avril de 18h30 à 21h20. Quelques questions à développement seront posées touchant l'ensemble de la matière abordée durant la session.

Participation et assiduité – 10 %

La participation sera évaluée tout au long de la session mais en particulier notamment dans le cadre des séminaires d'analyse de politiques.

6. Ouvrage obligatoire (disponible à Zone)

Kübler, Daniel et Jacques de Maillard, Analyser les politiques publiques, Presses universitaires de Grenoble, 2009

7. Ouvrages complémentaires (en réserve)

Paquin, Stéphane, Luc Bernier et Guy Lachapelle, L'analyse des politiques publiques, Les Presses de L'Université de Montréal, 2010

Nichaud, Nelson (sous la direction de), Secrets d'État ? Les principes qui guident l'administration publique et ses enjeux contemporains, Presses de l'Université Laval, 2011

8. Calendrier du cours

1.	Présentation du plan de cours, des lectures et de l'environnement des politiques gouvernementales	17 janv.
2.	Le processus, les institutions, les acteurs, les instruments et le pouvoir Lectures : Kübler, Introduction générale Bernier et Lachapelle, chap. 1 dans Paquin, Bernier et Lachapelle Mehiriz, Turgeon et Charland, chap. 18 dans Michaud Imbeau et Couture, chap. 2 dans Paquin, Bernier et Lachapelle	24 janv.
3.	Les approches théoriques Lectures : Kübler, chap. 4, 5 et 6	31 janv.
4.	La définition du problème et la mise à l'agenda Lectures : Kübler, chap. 1	7 févr.
5.	La prise de décision Lectures : Kübler, chap. 2	14 févr.
	La mise en œuvre Lectures : Kübler, chap. 3	
6.	Conférence d'un invité	21 févr.
7.	L'administration publique entre les citoyens, les élus et l'État Lectures : Bernier, chap. 12 dans Michaud Charland, chap. 8 dans Michaud Morin, chap. 22 dans Michaud	28 févr.
8.	Semaine de lecture	7 mars

9.	L'évaluation Lectures : Jacob, chap. 10 dans Paquin, Bernier et Lachapelle Savard, chap. 11 dans Paquin, Bernier et Lachapelle	14 mars
10.	Le processus budgétaire au Québec Lectures : Dussault et Arseneault, chap. 19 dans Michaud	21 mars
11.	Conférence d'un invité	28 mars
12.	Séminaire d'analyse de politiques	4 avril
13.	Séminaire d'analyse de politiques	11 avril
14.	Séminaire d'analyse de politiques	18 avril
15.	Examen final	25 avril

9. Échelle d'équivalence

Note	%	Moyenne sur 4,33
A+	90 – 100	4,33
A	85 – 89	4,0
A-	80 – 84	3,7
B+	76 – 79	3,3
B	73 – 75	3,0
B-	70 – 72	2,7
C+	66 – 69	2,3
C	63 – 65	2,0
C-	60 – 62	1,7
D+	55 – 59	1,3
D	50 – 54	1
E	49 et moins	0

10. Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Il est demandé aux étudiants de prendre connaissance des articles 28 à 32 du *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval*. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante :

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Par ailleurs, tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
5. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source : Commission de l'éthique de la science et de la technologie, La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université : l'éthique à la rescousse (rédaction : Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Enfin, il est expressément interdit d'obtenir une aide non autorisée d'un autre étudiant ou d'un tiers, d'utiliser ou de consulter la copie d'un autre étudiant, d'emprunter, en tout ou en partie, l'œuvre d'autrui ou des passages tirés de celle-ci sans les identifier comme citations ou en indiquer la source.

11. Exigences relatives au respect du droit d'auteur

Les textes éventuellement en ligne sur ENA respectent la politique et les directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval.

12. Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

Le Département de science politique se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études.

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.